

Les 10 et 24 avril  
**Allons Voter!**

## VOS BUREAUX DE VOTE SUR LA COMMUNE DE LA LÉCHÈRE OUVERTS DE 8H00 À 19H00

BUREAUX DE VOTE	ADRESSE DES BUREAUX DE VOTE	PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE RATTACHÉ AU BUREAU DE VOTE
Bureau 1 (centralisateur)	Mairie de La Léchère	Électeurs du secteur de <b>Notre Dame de Briançon</b> et du secteur de la <b>Station thermale de La Léchère</b>
Bureau 2	Salle polyvalente de Pussy	Électeurs de la commune associée de <b>Pussy</b>
Bureau 3	Mairie Annexe de Celliers	Électeurs de la commune associée de <b>Celliers</b>
Bureau 4	Mairie annexe de Naves	Électeurs de la commune associée de <b>Naves</b>
Bureau 5	Salle des fêtes de Petit Coeur	Électeurs de la commune associée de <b>Petit Coeur</b>
Bureau 6	Salle des fêtes de Doucy	Électeurs de la commune associée de <b>Doucy</b>
Bureau 7	Salle des fêtes de Bonneval	Électeurs de la commune associée de <b>Bonneval</b>
Bureau 8	Mairie annexe de Feissons-sur-Isère	Électeurs de la commune associée de <b>Feissons-sur-Isère</b>



### INFORMATIONS UTILES

Il faut une **pièce d'identité** comportant une photographie et en cours de validité (carte Vitale, permis de conduire, carte d'invalidité, permis de chasser...).

=> La carte nationale d'identité et le passeport peuvent être périmés depuis moins de 5 ans.

La carte électorale n'est pas obligatoire pour voter, mais elle permet à l'électeur de connaître son lieu de vote.

Le masque est recommandé dans les bureaux de vote.

